

**BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION
SECOND GROUPE D'ÉPREUVES**

Session 2009

**SPECIALITÉ COMPTABILITÉ ET FINANCE D'ENTREPRISE
ÉPREUVE ORALE DE CONTRÔLE**

Temps de préparation : 40 minutes.

Durée de l'épreuve : 20 minutes.

Éléments de corrigé n°9CFE11

Première partie

- 1. Les travaux comptables débutent à partir des pièces comptables. Rappelez quels sont les principaux travaux quotidiens et périodiques qui constituent l'organisation des traitements comptables.**

À partir de la collecte des pièces comptables (factures, chèques,...), on procède en plusieurs étapes en respectant l'organisation comptable propre à l'entreprises (journaux, plan comptable...) :

- le tri et l'enregistrement au journal,
- le report dans les comptes,
- l'édition de la balance,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

- 2. En comptabilité de gestion, on distingue les charges directes et les charges indirectes, définissez ces deux catégories de charges, et donnez un exemple pour chacune. Comment vont être traitées les charges indirectes avant leur imputation dans les coûts ?**

On peut affecter les charges directes à un coût précis, pour un produit précis (ex : une matière première) alors que les charges indirectes concernent plusieurs coûts et plusieurs produits à la fois (ex. : le salaire du dirigeant).

Les charges indirectes sont affectés aux centres d'analyse (tableau de répartition des charges indirectes) avant d'être affectées aux coûts des produits/activités

- 3. Définissez la notion de valeur ajoutée et expliquez en quoi elle constitue un indicateur de la performance de l'entreprise.**

La valeur ajoutée est la richesse créée grâce à l'activité de l'entreprise. Elle représente le supplément de valeur conféré aux biens et services utilisés, elle dépend de la performance de l'entreprise et de son secteur d'activité : une entreprise commerciale est relativement moins productrice de valeur ajoutée qu'une entreprise industrielle ou une entreprise qui produit des services. C'est un indicateur pertinent du poids économique de l'entreprise. Son évolution et sa comparaison avec celle des entreprises du même secteur sont donc de bons indicateurs de performance.

Deuxième partie (annexes 1, 2 et 3)

A- La TVA (annexes 1 et 2)

1. Que représente le crédit de TVA résultant de la déclaration de TVA du mois d'avril ?

Le crédit de TVA représente une créance de l'entreprise sur l'Etat : pour avril, la TVA déductible était supérieure à la TVA collectée ; le crédit de TVA est reporté au mois de mai.

2. Calculez la TVA due au titre du mois de mai.

	Calculs	Montants réels	Montants arrondis
TVA collectée	$(167\,440/1,196) \times 0,196$	27 440,00	27 440
TVA déductible/ immobilisations	$33\,220 \times 0,196$	- 6 511,12	- 6 511
TVA déductible sur ABS	$71\,520 \times 5,5 \%$	- 3 933,60	- 3 934
	$13\,824 \times 19,6 \%$	- 2 709,50	- 2 710
Crédit de TVA du mois d'avril		- 1 526,00	- 1 526
TVA à décaisser		12 759,78	12 759

3. Enregistrez les écritures de TVA et, le cas échéant, le paiement qui s'effectue par chèque postal.

31/05/2009			
44571	TVA collectée	27 440,00	
44562	TVA déductible sur immobilisation		6 511,12
44566	TVA déductible sur autres B et S		6 643,10
758	Produits divers de gestion courante		0,78
44567	Crédit de TVA à reporter		1 526,00
44551	TVA à décaisser		12 759,00
<i>D'après déclaration de TVA de mai</i>			
20/06/2009			
44551	TVA à décaisser	12 759,00	
514	Chèques postaux		12 759,00
<i>Paiement TVA</i>			

4. Quelle est l'incidence de la TVA sur le résultat, sur la trésorerie ?

Peu d'incidence directe de la TVA sur le résultat et la trésorerie (hormis l'arrondissement qui est négligeable) : sortie de trésorerie en juin pour le paiement de la TVA (collectée ou récupérable) de mai.

Cependant, une incidence indirecte du fait des crédits clients et fournisseurs : ici les fournisseurs sont payés comptant et les clients paient sous un délai d'un mois. , l'entreprise règle la TVA immédiatement à ses fournisseurs (en mai) alors qu'elle n'encaisse la TVA collectée auprès de ses clients que le mois suivant la vente (les articles sont vendus en juin, l'encaissement a lieu en juillet).

B- La PAIE (annexe3)

5. Déterminez le montant des salaires bruts.

Salaires de base + heures sup+ primes = 92 000 + 6 500 + 2 800 = 101 300,00€

6. Calculez le total des cotisations salariales, des cotisations patronales et le montant des salaires nets.

Total des cotisations salariales = 7 496.20 + 2 431.20 + 8 920 = 18 847,40€

Total des cotisations patronales = 28 870.50 + 4 507.85 + 19 125.00 = 52 503,35€

Montant des salaires nets.= salaires bruts – cotisations salariales = 82 452,60€

7. Comptabilisez les écritures de paie au journal de l'entreprise, le versement des salaires le 31 mai et le paiement des cotisations le 15 juin.

	31/05/2009		
641	Rémunérations du personnel	101 300,0	
421	Personnel, rémunérations dues	0	101 300,00
	<i>Salaires bruts</i>		
	31/06/2009		
421	Personnel, rémunérations dues	18 847,40	
431	S.S.		7 496,20
4371	ASSEDIC		2 431,20
4372	Caisses de retraites compl		8 920,00
	<i>Cotisations salariales</i>		
	31/05/2009		
645	Charges de prévoyance	52 503,35	
431	S.S		28 870,50
4371	ASSEDIC		4 507,85
4372	Caisses de retraites comp		19 125,00
	<i>Cotisations patronales</i>		
421	Personnel, rémunérations dues	82 452,60	
514	Chèques postaux		82 452,60
	<i>Paiement des salaires nets</i>		
	15/06/2009		
43	S.S.	36 366,70	
4371	ASSEDIC	6 939,05	
4372	Caisses de retraite complémentaire	28 045,00	
514	Chèques postaux		71 350,75

8. Déterminez le coût du personnel pour l'entreprise Le Bougnat au mois de mai.

Salaires bruts +cotisations patronales = 101 300,00 + 52 503,35 = 153 803,35